

A photograph of three children playing in a park. In the foreground, a girl with glasses and a pink cap is smiling and making a peace sign. Next to her, a girl in a black polka-dot shirt is seen from the back, also making a peace sign. In the background, another girl in a black dress with a red, white, and blue sash is walking. They are playing on a set of wooden blocks.

Guide péri et extrascolaire

2026/2027

ÉDITO



Pierre Garzon

Maire de Villejuif
et Conseiller départemental
du Val-de-Marne

Les inégalités scolaires ne se construisent pas seulement pendant les heures de classe. Elles prennent aussi forme une fois la journée terminée, lorsque certains enfants trouvent à la maison quelqu'un pour les accompagner dans leurs devoirs, tandis que d'autres ne bénéficient pas des mêmes conditions ; lorsqu'une activité artistique ou sportive est une évidence pour les uns et reste hors de portée pour les autres. Une municipalité peut agir, à son échelle, précisément là où ces écarts se creusent.

C'est le sens de notre politique périscolaire. Nous ne la concevons pas comme un simple mode de garde, mais comme un temps éducatif à part entière. Les études dirigées, les accueils de loisirs, les classes découvertes ou les ateliers proposés pendant la pause méridienne poursuivent cette même ambition : permettre à chaque enfant de découvrir ce qu'il n'aurait peut-être jamais eu l'occasion de découvrir ailleurs et de ne pas voir ses possibilités d'avenir déterminées par les ressources de sa famille.

Nous avons également fait le choix de considérer les enfants comme des acteurs de la vie de la cité. Le Conseil municipal des enfants leur permet de débattre, de formuler des propositions, de parti-

ciper à des décisions très concrètes, qu'il s'agisse des menus de la cantine, de la lutte contre le gaspillage alimentaire ou des actions de solidarité. La citoyenneté s'apprend en la pratiquant.

Les enfants possèdent une qualité que les adultes perdent parfois : ils s'étonnent encore de ce qui les entoure. Ils demandent pourquoi les tomates ne poussent pas en hiver, d'où vient ce qu'il y a dans leur assiette, pourquoi il faut protéger les insectes. Cette curiosité mérite d'être entretenue. À la ferme des Frémis, dans les ateliers consacrés à l'alimentation ou à la biodiversité, ils découvrent par exemple que l'écologie et l'agriculture sont des réalités qui concernent leur quotidien.

« Défendre des lieux où l'on joue et où l'on apprend ensemble. »

Dans un monde où l'attention se marchandise, où les algorithmes des réseaux sociaux sont conçus pour enfermer nos enfants, nous continuons à défendre des lieux où l'on joue et où l'on apprend ensemble.

Enfin, ce guide reflète la confiance qui nous unit. Chaque jour, vous confiez aux services de la Ville ce que vous avez de plus précieux. Notre responsabilité est d'offrir à vos enfants un service public exigeant, accessible à toutes et tous, et fidèle à cette conviction que les mêmes droits ne valent que si chacun dispose réellement des mêmes possibilités de s'émanciper, à l'école et au-delà.

SOMMAIRE

Semaine type à l'école2

Calendrier des vacances scolaires et des dates d'inscription pour l'accueil de loisirs3

Protocole d'accueil individualisé6



Activités périscolaires

Accueils de loisirs (matin, soir et mercredi)9

Études dirigées10

Aides pédagogiques complémentaires (APC)10

Pause méridienne

Restauration scolaire12



Activités extra-scolaires

Accueils de loisirs (vacances)15

Stage de réussite15

Séjours et mini-séjours16

Apprentissage à la citoyenneté

Conseil municipal des enfants19

Droits de l'enfant19

La ferme des Frémis20

La ferme urbaine21

Classes découverte22

Projet éducatif de territoire23



Démarches

Quotient familial25

Réservation des activités27

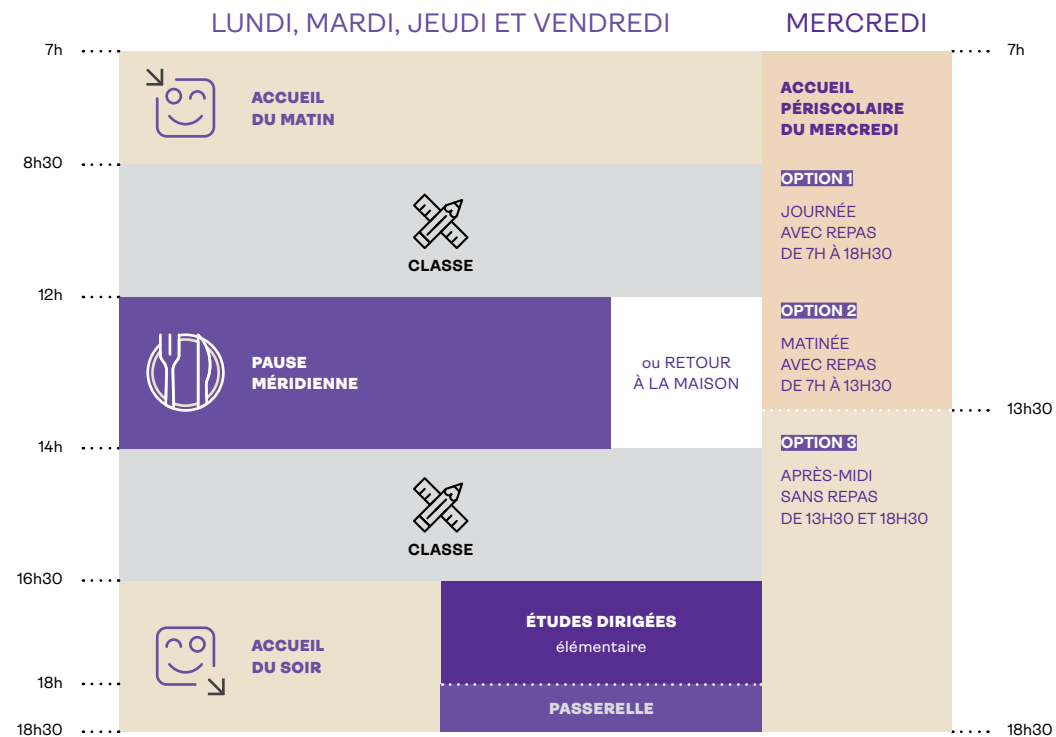
Facturation28

Gestion des absences30

Coordonnées des écoles et des accueils de loisirs32



Semaine type à l'école



Une Aide pédagogique complémentaire (APC) peut être proposée par l'Éducation Nationale aux enfants pendant la pause méridienne ou à la sortie de classe à 16h30.



Calendrier des vacances scolaires

RENTÉE SCOLAIRE
mardi 1^{er} septembre 2026

VACANCES D'AUTOMNE	VACANCES DE FIN D'ANNÉE	VACANCES D'HIVER	VACANCES DE PRINTEMPS	VACANCES D'ÉTÉ
du 19 octobre au 1 ^{er} novembre 2026	du 21 décembre 2026 au 3 janvier 2027	du 8 au 21 mars 2027	du 5 au 18 avril 2027	à partir du 3 juillet 2027

Les classes vaqueront le jeudi 6 mai (férié) et vendredi 7 mai 2026.
Les accueils de loisirs seront fermés à ces dates.

Dates d'inscription pour l'accueil de loisirs

AUTOMNE	FIN D'ANNÉE	HIVER	PRINTEMPS	ÉTÉ
du 21 septembre au 2 octobre 2026	du 23 novembre au 4 décembre 2026	du 11 au 22 janvier 2027	du 8 au 19 mars 2027	Juillet du 24 mai au 11 juin 2027 Août du 7 juin au 25 juin 2027



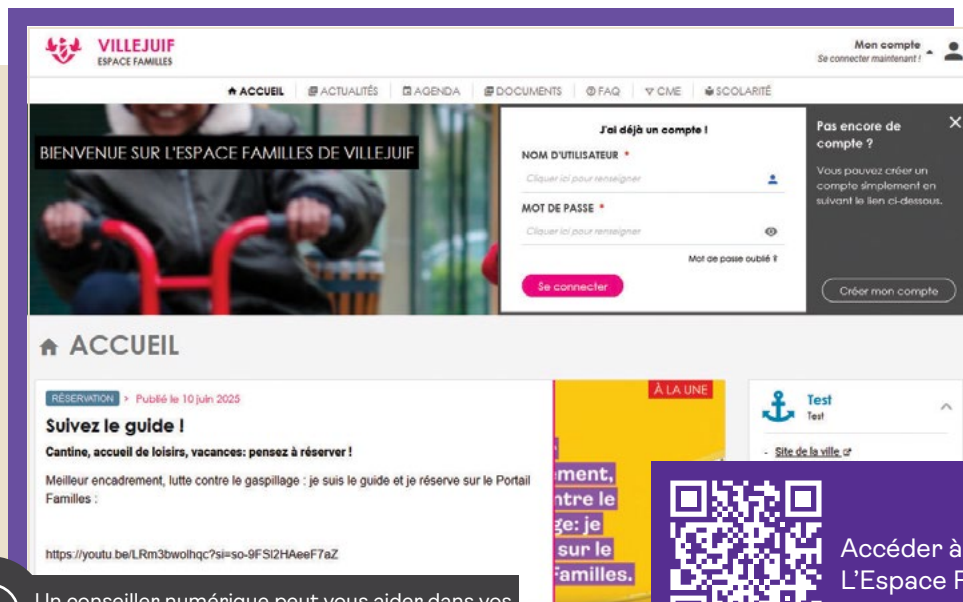


L'Espace Familles va évoluer

Votre Espace Familles évoluera cet automne pour faciliter vos démarches.

Pour réserver les activités de votre enfant, recalculer votre quotient familial, ou ajouter des documents c'est ici que ça se passe.

Nouveau design, nouvelles fonctionnalités (ajout de document facilité, réservations en masse possible....) mais vos données sont sauvegardées, donc pas besoin de refaire votre dossier.



Un conseiller numérique peut vous aider dans vos démarches, sur rendez-vous au 06 13 69 66 11.



Accéder à
L'Espace Familles

Espace Familles
familles.villejuif.fr



Que faire avant la rentrée scolaire?



Renseigner les informations de santé de chacun de vos enfants (pathologie éventuelle, allergie, problèmes divers...) : fiche sanitaire unique pour toutes les activités péri et extrascolaires.
À renvoyer via l'Espace Familles ou au Service Formalités vie scolaire ou à déposer à l'accueil de loisirs que votre enfant fréquente.



Souscrire à une assurance scolaire et périscolaire couvrant les dommages corporels.



IMPORTANT

En l'absence de fiche sanitaire complémentaire et de copie des vaccins, l'enfant ne pourra être pris en charge en accueil de loisirs ou durant la pause méridienne.



Protocole d'accueil individualisé (PAI)



PAI ALIMENTAIRE

En cas d'allergie alimentaire, les parents des enfants fréquentant la restauration scolaire ou l'accueil de loisirs, doivent se rapprocher de la direction d'école de leur enfant pour établir un Protocole d'accueil individualisé (PAI). Un dossier médical est à faire compléter par son médecin. Le PAI une fois validé par le médecin scolaire est valable (sauf évolution) pour un cycle scolaire (maternel ou élémentaire).

Lorsque les familles fournissent un panier-repas pour leur enfant, elles paient un tarif spécifique, qui correspond au tarif classique défalqué des coûts alimentaires.



PAI MÉDICAL

Toute administration de médicaments ou injection ne peut être effectuée qu'en cas d'urgence par le personnel communal et dans le cadre d'un PAI préalablement signé par le maire et les personnels encadrants. Sans dossier de PAI, le personnel n'est pas habilité à administrer des traitements.

En l'absence d'un tel document, seuls les services tels que le Samu ou les Pompiers peuvent prodiguer des soins.



À Villejuif, tous les élèves des écoles élémentaires reçoivent un sac de fournitures scolaires offert par la Ville.



Le sac de fourniture scolaire offert par la Mairie, vous sera remis le mardi 1er septembre 2026 de 16h30 à 19h devant l'école de votre enfant.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



Accueil périscolaire matin, soir et mercredi

Avant et après la classe et le mercredi, l'accueil périscolaire propose un moment de détente pour l'enfant. Il n'a pas les objectifs pédagogiques de l'école puisqu'il est une respiration, un temps de récupération pour les enfants. Cependant c'est un lieu éducatif, où l'on apprend à vivre ensemble, à travers le jeu et le partage.

Nos animateur-ric-e-s proposent des activités sportives, culturelles, manuelles favorisant l'intégration et l'expression de chacun-e au sein du collectif, en fonction de sa personnalité. Des sorties sont régulièrement organisées les mercredis afin de permettre de nouvelles expériences et d'ouvrir d'autres horizons aux enfants.

Pour mieux s'adapter aux besoins des familles et à la pratique d'éventuelles activités sportives ou culturelles, la Ville a assoupli ses horaires d'accueil et propose trois formules différentes.

La journée
avec repas
entre 7h et 18h30

La matinée
avec repas
entre 7h et 13h30

L'après-midi
sans repas
entre 13h30 et 18h30



Un mercredi en centre de loisirs, avec le repas et les animations coûte 80€ à la Ville.



Dès la rentrée de septembre, les enfants allant en accueil de loisirs du matin pourront bénéficier d'un petit déjeuner.

VOUS ÊTES EN RETARD

Les portes restent ouvertes jusqu'à 9h30, sauf pour les jours de sorties et événements particuliers. Aucun enfant ne sera accepté au-delà et ce, pour permettre le bon déroulement des activités, sauf accord particulier exceptionnel vu avec le directeur-ric-e de l'accueil ou l'adjoint-e.

Notez bien le numéro de téléphone de l'accueil de loisirs dont dépend votre enfant. Nous vous rappelons qu'en cas de retard important, nous serons contraints de contacter la Police pour prendre en charge votre enfant.





Activités pédagogiques



Études dirigées

Après la classe et jusqu'à 18h, les élèves des écoles élémentaires peuvent participer aux études dirigées pour réaliser leur travail personnel scolaire. Elles sont encadrées par des enseignant-e-s, placée-s sous la responsabilité de la Ville et payé-e-s par celle-ci.

Si vous ne pouvez pas venir chercher votre enfant à 18h après l'étude, il peut être inscrit à l'accueil de loisirs jusqu'à 18h30 (c'est ce que l'on appelle la « passerelle »).



Aide pédagogique complémentaire (APC)

Pour les élèves de maternelle, une aide pédagogique complémentaire gratuite peut être proposée par l'Education nationale aux enfants identifiés par les enseignant-e-s, soit au moment de la pause méridienne, soit après la classe, de 16h30 à 17h30. De même, votre enfant peut être inscrit en « passerelle » et accueilli après l'APC jusqu'à 18h30 en accueil de loisirs.

Se renseigner auprès de l'école.





Un déjeuner sain et le plein d'activités !

La loi impose 25% de bio dans les cantine, à Villejuif, la municipalité propose minimum 45% d'aliments bio, un menu végétarien par semaine, des assiettes ajustées selon la « petite ou grande faim », le remplacement des contenants jetables par des bacs en inox dans toutes les écoles d'ici fin 2026. Sans compter les repas imaginés par le Conseil municipal des enfants avec l'aide d'une nutritionniste : tout est fait pour que vos enfants apprécient un repas diversifié et découvrent de nouvelles saveurs.

La pause méridienne, ce n'est pas uniquement le repas du midi, c'est aussi des activités manuelles et sportives proposées aux enfants par les animateurs de la Ville.

D'autres ateliers sont proposés par des prestataires extérieurs, pâte à modeler avec la création de personnages et animaux, apprentissage du dessin et de l'éveil musical. Pour les plus grands, tournois de sports, découverte de la culture Manga (dessins, lecture, jeux...), atelier théâtre ou confection de produits écologiques.

Il y en a pour tous les goûts !



45%
d'aliments bio



1
repas végétarien
par semaine



de nombreuses
activités
manuelles et sportives



La pause méridienne avec le repas et les animations coûte 21€ à la ville



Chaque jour, les repas sont livrés par la SPL Les Esselières, remis en température et servis par les responsables et agents d'offices aux 4 000 enfants présents dans les cantines.



Sur chaque site, deux à trois responsables sont présents : deux pour le suivi des temps d'activités et un responsable pour le temps de repas.



Les équipes sont chargées d'accompagner les enfants durant le temps du repas et de proposer des activités.



Les enfants sont accueillis par des équipes constituées d'animateur·rice-s, d'Atsem et de vacataires.



Chaque année, des ateliers spécifiques sont proposés : langue des signes, lutte contre le gaspillage alimentaire, contes, éveil musical...



ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES



Accueils de loisirs

Pendant les vacances, les accueils de loisirs conçoivent un programme thématique spécifique et différent à chaque vacance. Des activités et sorties culturelles, artistiques ou sportives, adaptées à l'âge des enfants et encadrées par des animateur·rice·s diplômé·e·s, sont organisées.

À chaque période de vacances, les équipes d'animation élaborent des univers et histoires que les enfants découvrent tout au long de la session. Ainsi, les enfants peuvent être amenés à découvrir la préhistoire, l'univers, la magie ou encore la faune et la flore.

Selon les thèmes choisis, les enfants peuvent découvrir ou redécouvrir les classiques littéraires ou cinématographiques (de Jules Verne à Indiana Jones en passant par Don Quichotte ou Harry Potter).



- Les enfants peuvent fréquenter les accueils de loisirs (maternelles et élémentaires) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
- Aucun enfant ne sera accepté au-delà de 9h30, et ce, afin de permettre le début des activités (sauf les jours de sorties, autres événements particuliers ou accord exceptionnel vu avec le directeur·rice de l'accueil ou l'adjoint·e).
- Les portes ouvrent le soir à partir de 17h.



Stage de réussite

Des élèves, sur proposition de l'école, peuvent bénéficier d'une aide pédagogique, sous forme de stage, s'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Le stage se déroule pendant les vacances de 9h à 12h par groupe de 6 à 8 élèves. Une passerelle permet à l'enfant de rejoindre l'accueil de loisirs.

Inscription à la mairie à partir de la liste définie par l'Éducation nationale.





Séjours et mini-séjours

Les départs en séjours sont de réels enjeux socio-éducatifs. Ils permettent d'apprendre la vie en collectivité, développer l'autonomie, découvrir des lieux en pleine nature et s'immerger dans des cultures différentes. Durant les vacances scolaires, la Ville propose deux formats de séjours :

MINI-SÉJOURS

Idéaux pour des premiers départs. Les mini-séjours d'une durée de 5 jours/4 nuitées pour les 6/11 ans et de 3 jours/2 nuitées pour les 4/6 ans, sont encadrés par les équipes municipales de nos accueils de loisirs, et sont à moins de 300 kilomètres de Villejuif. Votre enfant va découvrir de nouveaux lieux, en pleine nature, dans des régions telles que la Bourgogne ou pour les 4 à 6 ans, en Seine-et-Marne.

SÉJOURS

Les séjours de 8, 12 ou 14 jours sont organisés avec nos partenaires réguliers, et encadrés par leurs propres équipes pédagogiques. Votre enfant aura le choix entre une multitude d'activités, telles que les séjours ski, les séjours à la mer en été, les séjours à la montagne ou les séjours à l'étranger.

Nos partenaires

La ville fait appel à des partenaires de qualité avec des thématiques spécifiques, équitation, voile, montagne...

Pour les classes de découvertes et les séjours montagne et mer, le partenaire est "OUL".

Pour les mini-séjours 4/6 ans et 6/11 ans, il s'agit de "Poney des 4 saisons".

Pour les séjours inclusifs à destination d'enfants porteurs de handicap le partenaire est "Evasion Vacances Aventures".

Votre enfant pourra ainsi découvrir des activités sportives ou culturelles telles que l'équitation, le ski, le surf, l'accrobranche, le canoë-kayak, la randonnée, la découverte du patrimoine local...

En amont, des réunions d'informations seront organisées pour chaque séjour, créant ainsi les meilleures conditions possibles pour le départ de votre enfant.

Une pré-inscription est obligatoire pour chaque séjour.

Le paiement s'effectuera au retour de chaque séjours et mini-séjours.



L'accès aux vacances pour tous étant une priorité pour la municipalité, elle propose également des séjours pour les enfants en situation de handicaps à Gréoulou, en Ariège.

Découverte de la faune et de la flore en milieu montagnard, initiation à la pratique sportive adaptée ou à l'équitation. Chaque enfant aura un animateur référent, qui le suivra sur toute la durée du séjour. Pour préparer son arrivée et cerner ses besoins, un rendez-vous sera pris avant le séjour avec l'enfant, la famille, et son animateur référent.





APPRENTISSAGE À LA CITOYENNETÉ



Conseil municipal des enfants (CME)

En partenariat avec l'Éducation nationale

Chaque année, les écoles et classes participantes proposent aux enfants de faire une campagne pour être élus au CME. C'est un moyen pour les enfants de contribuer à la vie de leur ville et de se sentir citoyens à part entière. Cette instance est ouverte aux élèves de CM1 et CM2 et à partir du CE2 pour les enfants des accueils de loisirs. Les élections se déroulent en novembre, et le mandat est de 2 ans ou 1 an pour les élèves de CM2.

Les enfants élus siègent dans différentes commissions. Ils ont la possibilité de travailler sur des thèmes variés : écologie, restauration scolaire, vivre ensemble, solidarité. Ils participent ainsi à l'élaboration des menus de la cantine, à la réflexion sur le gaspillage alimentaire, à des actions solidaires, à la semaine de sensibilisation à la protection de la nature, aux cérémonies commémoratives. À travers différents projets menés, ils sont également sensibilisés aux droits de l'enfant.



Droits de l'enfant

Chaque année la Ville célèbre la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre. Cette date marque l'adoption, par l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, de la déclaration des droits de l'enfant en 1959. Villejuif étend cette journée à une semaine des droits de l'enfant avec chaque année un thème défini. Cette année le thème est sur le choix de s'exprimer.





La ferme des Frémis

Depuis 2023 la Ville a acquis une ferme à Tannerre-en-Puissaye à 170 km de Villejuif. Ces 12 hectares offrent une multitude d'atouts pour les Villejuifois.

D'abord, un lieu de vacances pour tous avec, dès le printemps, des sorties à la campagne, des colonies pour les plus jeunes, mais aussi des activités pour nos seniors ou un public spécifique.

En plus de cela une alimentation plus saine et bio grâce aux hectares cultivés à Tannerre. Au

programme : des légumes bio livrés toutes les semaines aux crèches de la Ville pour proposer des repas avec des légumes de saison. Pour que le plus grand monde en profite, des paniers solidaires livrés directement de la ferme municipale sont proposés aux habitants de Villejuif.



La ferme urbaine

3 hectares de terrain en plein cœur de Ville pour plus de partage et de solidarité. La ferme se développe sur 4 axes. Une ferme pédagogique, ouverte pour tous et intergénérationnelle. Une ferme productive avec des cultures et des animaux. Une ferme expérimentale pour développer l'agriculture de ville et l'apprentissage. Une ferme sociale avec l'installation des Restos du cœur.

Les rendez-vous incontournables

L'association La Sauge gère la partie agricole et plantation de la ferme ainsi que l'aménagement du site avec la construction de toilettes. Elle propose aux habitants des journées bénévolat chaque jeudi.

La fête de la ferme urbaine, en octobre pour toute la famille avec des ateliers, des jeux géants en bois, des animations.

Le Terrain d'aventures pour les enfants afin d'explorer et de profiter du terrain, durant les congés scolaires et l'été.

Des ateliers animés par l'association La Sauge, seront proposés aux scolaires une fois par semaine.





Classes découverte (séjour scolaire)

Chaque année, tous les élèves de CM1 scolarisés à Villejuif bénéficient d'un séjour en classes de découvertes, de 7 jours, financé par la Municipalité, autour d'un thème : astronomie, volcanologie, découverte du milieu marin...

Ces séjours scolaires sont des outils pédagogiques favorisant la réussite des apprentissages et constituent, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective, accompagnés par les enseignant-e-s de leur école. La Municipalité organise ces classes de découvertes sur des sites sélectionnés pour leur intérêt pédagogique. Les élèves sont accompagnés de façon personnalisée par leurs enseignants et un encadrement de qualité.



Projet éducatif de territoire (PEDT)

Le PEDT est un outil collaboratif, entre différents partenaires favorisant l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires.

Il implique l'Éducation nationale, la communauté éducative, les agents de la ville, les associations de parents d'élèves, les associations sportives, éducatives, de jeunesse, culturelles, santé...

D'une durée de 3 ans, le PEDT 2025/2028 a 3 axes forts :

- Des enfants et des jeunes bien dans leur tête et dans leur corps;
- Vivre avec les autres pour s'émanciper ensemble;
- Grandir et s'épanouir à l'heure de la transition écologique.

À Villejuif, cette ambition d'épanouissement est élargie à l'ensemble des 0/25 ans et adaptée au public. La mobilisation de tous les acteurs est un gage de réussite, alors rejoignez-nous pour des ateliers de co-construction.

Quelques exemples du PEDT :

Activités de sensibilisation, formation des animateurs ou adultes encadrants sur des thèmes comme les violences ou la libération de la parole des plus jeunes, rencontres intergénérationnelles, accompagnement à la parentalité, renforcement de la participation citoyenne de nos jeunes Villejuifois avec le conseil municipal des enfants.



Découvrir
le PEDT
sur villejuif.fr



DÉMARCHES

Les adresse où faire vos démarches.

Service Formalités vie scolaire

Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
01 45 59 21 70

- Lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi de 8h30 à 12h

Mairies annexes

Ambroise-Croizat
2, rue Ambroise-Croizat
01 45 59 23 80

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- 2^e et 3^e samedi de chaque mois de 8h30 à 12h

Auguste-Rodin
place Auguste Rodin
01 45 59 23 60

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
- 1^{er} et 4^e samedi de chaque mois de 8h30 à 12h

Les Petits-Ormes
2, rue Henri-Luisette
01 45 59 25 90

- Lundi de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 13h30 à 17h
- Vendredi de 13h30 à 16h

Alexandre-Dumas
50, avenue Salvador-Allende
01 86 93 35 60

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h



Quotient familial

Le quotient familial permet d'appliquer les tarifs adaptés, selon la situation de chaque famille, pour toutes les activités municipales (cantine, centres de loisirs, activités sportives et culturelles...). **Le quotient permet aux familles de ne payer qu'une partie du coût des activités, le reste est prit en charge par la ville.**

Comment déclarer votre quotient?

C'est simple et rapide ! On vous explique comment faire.

1. Rentrez dans votre Espace Familles avec votre identifiant et mot de passe.
2. Allez dans la rubrique « Mon dossier » et cliquez sur « Déclarer mon quotient »
3. Cliquer sur « Déclarer »
4. Cliquer sur « J'ai lu et j'accepte les conditions de la déclaration » et « commencer ma déclaration »
5. Complétez votre déclaration et à la fin de celle-ci choisissez soit le calcul par vos informations de commune de naissance, soit par le numéro de votre carte Vitale
Puis cliquez sur « étape suivante »
6. À la page suivante cliquez sur « Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus » puis cliquez sur « Terminer »

La mise à jour de votre quotient est simple.

Pensez bien à la faire, dans le cas contraire le tarif maximum vous sera facturé sans rétroactivité.

La remise à jour de votre quotient familial sera à faire en février 2027.



Accéder à
L'Espace Familles

Espace Familles
familles.villejuif.fr

Si vous n'avez pas d'accès à votre Espace Familles ou si vous souhaitez un accompagnement, vous pouvez vous rendre au service Formalités et vie scolaire ou en mairie annexes.

Grille tarifaire des activités

ACCUEIL DU MATIN	0,15 € ▶ 3,37 €
ACCUEIL DU SOIR	0,20 € ▶ 4,50 €
MERCREDI journée - sans PAI	1,90 € ▶ 20,50 €
MERCREDI journée - avec PAI	1,52 € ▶ 16,40 €
MERCREDI après-midi - sans repas	0,57 € ▶ 6,15 €
MERCREDI matin - sans PAI	1,33 € ▶ 14,35 €
MERCREDI matin - avec PAI	1,14 € ▶ 12,30 €
ÉTUDES DIRIGÉES	0,15 € ▶ 3,00 €
ATELIER PASSERELLE	0,04 € ▶ 0,75 €
RESTAU. SCOLAIRE sans PAI	0,50 € ▶ 6,50 €
RESTAU. SCOLAIRE avec PAI	0,25 € ▶ 3,25 €
ALSH Vacances scolaire journée - sans PAI	1,30 € ▶ 23,00 €
ALSH Vacances scolaire journée - avec PAI	0,91 € ▶ 16,10 €
SÉJOURS & MINI-SÉJOURS STANDARDS journée	3,70 € ▶ 55,00 €
CLASSE DÉCOUVERTE semaine	20,00 € ▶ 365,00 €

Les familles Villejuifoises
paient en moyenne
18% du coût réel
des activités de
leurs enfants.



Réservations des activités

Réserver les activités auxquelles participent les enfants permet de mieux gérer le nombre d'encadrants à déployer, d'éviter le gaspillage alimentaire et, pour des raisons de sécurité, lister les enfants présents chaque jour.

Il y a deux étapes à effectuer pour participer aux activités : l'inscription et la réservation.

1 L'inscription est automatique pour :

- l'accueil du matin,
- l'accueil du soir
- l'étude,
- le mercredi
- la cantine

Pour l'accueil de loisirs, qui a lieu pendant les vacances scolaires, l'inscription doit être effectuée, par vos soins, 1 mois avant les vacances.

► Voir le calendrier d'inscription en page 3.

2 La réservation doit être réalisée 12 jours avant l'activité et peut être annulée jusqu'à 3 jours avant le début de l'activité. En l'absence de réservation, une majoration de 25% du tarif sera appliquée (sauf absence justifiée).

► Voir le tableau de gestion des absences en page 30.

Exemple :

vous devez payer 2€ la pause méridienne. Votre enfant n'est pas inscrit mais il reste à la cantine alors vous paierez 2€ + 25% de réduction d'aide, soit 2,50€.

inscription	réservation
	✓
	✓
	✓
✓	✓

Il n'est pas nécessaire de réserver l'étude, la passerelle et l'accueil du matin.
Ces activités ne font pas l'objet de majoration

Si votre organisation hebdomadaire ne change pas alors le plus simple est de réserver pour l'année et de décocher 3 jours avant en cas d'absence



Facturation

Les différents modes de paiement.

- Le paiement par carte bancaire, télépaiement et Payfip
- Le paiement en espèces sur les 6 bureaux de tabacs agréés sur Villejuif et dans n'importe quel bureau de tabac agréé sur le territoire national.
- Les paiements par chèques, Cesu et chèques vacances devront être adressés par voie postale au SGC d'Ivry-sur-Seine



À partir d'octobre, la facturation va changer, d'ici là vous continuez à payer comme d'habitude.

Mise en place du prélèvement bancaire en fin d'année.

	Prélèvement bancaire	Carte bancaire Télépaiement	Chèque bancaire	Espèce	Cesu	Chèque vacances	Bon Vacaf
PÉRISCOLAIRE	✓	✓	✓	✓	✓		
EXTRASCOLAIRE	✓	✓	✓	✓	✓		
CLASSES DÉCOUVERTES	✓	✓	✓	✓			
SÉJOURS & MINI-SÉJOURS	✓	✓	✓	✓		✓	✓

Si vous souhaitez régler vos factures par chèque bancaire, chèque Cesu imprimé ou chèque vacances, veuillez les envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Service de gestion comptable (SGC)
d'Ivry-sur-Seine
94-96, rue Victor Hugo
94200 Ivry-sur-Seine

Si vous souhaitez régler vos factures en espèces, rendez-vous dans un bureau de tabac agréé sur le territoire national ou dans l'un des 6 établissement agréés de Villejuif .

Civette Aragon,
159 bis, rue Jean-Jaurès

Tabac 7^e Avenue,
60, avenue de Paris

L'île de France ,
33, avenue de Paris

Tabac Aline,
1, rue Camille-Blanc

Presse Gagarine,
92, rue Youri-Gagarine

Presse Tabac Moulin de Saquet,
63, rue du Moulin de Saquet

Facturation des activités périscolaires

Accueil de loisirs du matin, soir et mercredi, restauration scolaire, études dirigées et passerelles.

La facturation est effectuée à partir des réservations faites par les familles pour la cantine, l'accueil du soir et le mercredi ou du pointage au réel pour les accueil du matin, les études dirigées et la passerelle.

Règles :

1. Les activités non réservées font l'objet d'une majoration de 25%.
2. En l'absence de l'annulation des réservations, la prestation est facturée au tarif habituel.

Inscription des activités extrascolaires

Accueils de loisirs durant les vacances scolaires.

J-30

Ouverture des inscriptions un mois avant la date de début des vacances.

INSCRIPTION

Inscription des jours prévus via l'Espace Familles ou aux bornes du Service Formalités et vie scolaire.

INSCRIPTIONS, MODIFICATIONS ET ANNULATIONS

Les inscriptions, modifications et annulations pour les accueils pendant les vacances scolaires doivent impérativement être effectuées durant la période d'ouverture des inscriptions. **Passé ce délai, toute inscription sera facturée.**

RÉCLAMATIONS

Les réclamations sont à faire auprès du service Formalités vie scolaire dans le mois qui suit la date d'édition de la facture avec un justificatif (date mentionnée dans la facture).





Gestion des absences

IMPORTANT

En cas d'absence sans justificatif, vous avez 3 jours ouvrés pour annuler la réservation avant l'activité

Le service réalise la facturation des activités au début de chaque mois pour le mois passé. Il est donc recommandé de fournir les justificatifs avant la fin du mois. En cas de facturation, il y a la possibilité de faire une réclamation dans les 30 jours après l'édition de la facture.

Les remontées d'absence concernent uniquement les activités organisées par la mairie.

Toute absence d'enfant doit être signalée également auprès de l'école.

	Cas	Modalités de justification	Délais	Circuits
Absences liées à la famille	Enfant malade (maladie ordinaire)	Message de la famille via l'Espace Familles avec le certificat médical	10 jours calendaires	Message de la famille via l'Espace Familles.
	Enfant malade de longue durée (absence de plus de 5 jours ou hospitalisation)	Message de la famille via l'Espace Familles avec le certificat médical		
	Événements familiaux hospitalisation, décès...)	Message de la famille avec le justificatif		
	Absence de l'enfant au centre de loisirs pendant les vacances	Message de la famille avec le justificatif médical ou justifiant un impératif familial ou professionnel		
Présence sans réservation	Exonération de la majoration en cas d'impératif professionnel (Pôle emploi, convocation...)	Justificatif à transmettre		
Absences liées à l'administration	Enseignant non remplacé : la famille décide de garder l'enfant à domicile ou grève enseignant	Pas de justificatif de la part des familles		Les enfants sont désinscrits par la mairie et enregistrés selon les présences réelles.
	Grève du personnel			
	Sorties à la journée, classe découverte			



Coordonnées des écoles maternelles et élémentaires

- 1. Groupe scolaire Irène-Joliot-Curie**
52, rue J.B.-Baudin
01 47 26 26 35
- 2. Groupe scolaire George-Sand**
16/18, sentier Rabelais
01 53 14 11 80
- 3. Groupe scolaire Paul-Langevin**
1, rue Jean-Mermoz
01 49 58 42 42
- 4. Groupe scolaire Paul-Vaillant-Couturier**
4, place Paul-Éluard
01 49 58 13 30
- 5. Maternelle Fernand-Pelloutier**
Rue Fernand-Pelloutier
01 46 78 31 53
Les élèves vont en élémentaire à Marcel-Cachin
- 6. Groupe scolaire Robert-Lebon**
31/33, rue Lamartine
01 41 73 46 30
- 7. Groupe scolaire Maximilien-Robespierre**
8, rue Paul-Daumier
01 47 26 61 00
- 8. École primaire des Hautes-Bruyères**
Avenue des Hautes-Bruyères
01 86 93 33 60
- 9. Groupe scolaire Henri-Wallon**
29, rue Sacco-et-Vanzetti
01 46 77 38 80
- 10. Groupe scolaire Jean-Vilar**
10, rue René-Hamon
01 47 26 24 16
- 11. Maternelle Karl-Marx**
Rue Karl-Marx - 01 47 26 22 13
Les élèves vont en élémentaire à Robert-Lebon
- 12. Groupe scolaire Marcel-Cachin**
22/36, rue de Chevilly
Mat : 01 46 77 62 62
- 13. Groupe scolaire Louis-Pasteur**
69, rue Louis-Pasteur
Mat : 01 49 58 21 70
Elém : 01 46 78 76 79
- 14. École primaire Simone-Veil**
5, passage de la Pyramide
01 86 93 34 00



COORDONNÉES DES ACCUEILS DE LOISIRS

- ADL Irène-Joliot-Curie** (maternelle et élémentaire)
52, rue Jean-Baptiste-Baudin - 01 47 26 39 49
- ADL George-Sand** (maternelle et élémentaire)
16/18, sentier Rabelais - 01 53 14 11 85
- ADL Paul-Langevin** (maternelle et élémentaire)
1, rue Jean-Mermoz
Mat : 01 49 58 42 45 / Elém : 01 59 58 42 47
- ADL Paul-Vaillant-Couturier** (maternelle et élémentaire)
4, place Paul-Éluard
Mat : 01 49 58 13 32 / Elém : 01 49 58 13 36
- ADL Fernand-Pelloutier** (maternelle)
Rue Fernand-Pelloutier - 01 46 78 31 94
- ADL Robert-Lebon** (maternelle et élémentaire)
31/33, rue Lamartine - 01 41 73 46 39
- ADL Maximilien-Robespierre** (maternelle et élémentaire)
8, rue Paul-Daumier - 01 47 26 61 26
- ADL Hautes-Bruyères** (maternelle et élémentaire)
Avenue des Hautes-Bruyères - 01 86 93 33 61
- ADL Henri-Wallon** (maternelle et élémentaire)
29, rue Sacco et Vanzetti
Mat : 01 46 77 32 10 / Elém : 01 46 77 33 60
- ADL Jean-Vilar** (maternelle et élémentaire)
10, rue René-Hamon
Mat : 01 47 26 24 43 / Elém : 01 47 26 24 41
- ADL Karl-Marx** (maternelle)
Avenue Karl-Marx - 01 47 26 22 46
- ADL Marcel-Cachin** (maternelle et élémentaire)
22/36, rue de Chevilly
Mat : 01 46 77 75 31 / Elém : 01 46 77 70 72
- ADL Louis-Pasteur**
59, rue Louis-Pasteur (maternelle)
48, rue Louis-Pasteur (élémentaire)
Mat : 01 49 58 48 99 / Elém : 01 46 78 76 79
- ADL Simone-Veil** (maternelle et élémentaire)
5, impasse de la Pyramide - 01 86 93 34 02

Guide péri et extrascolaire

Service Formalités vie scolaire

Hôtel de Ville

Esplanade Pierre-Yves-Cosnier

94807 Villejuif Cedex

Tél. : 01 45 59 21 70



3 100

sacs de fournitures scolaires
offerts par la Ville.



18 000

petits-déjeuners servis
dans les accueils de loisirs.



700

élèves de CM1
partent en classe découvertes.